

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 10 mars 2014

Convocation du : 28 février 2014

**Objet : DECHETS ENVIRONNEMENT**

**Construction d'un quai de transfert.**

Convention de mise à disposition d'un terrain.

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Mescle, Président.

**Secrétaire de séance** : M. Guy Jullien

**Etaient présents** : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

**Excusés** : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni  
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud  
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval,  
Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Le Vice-Président Maurice Chautant chargé des déchets rappelle aux délégués communautaires le projet de construction d'un quai de transfert pour l'évacuation des déchets vers des centres de tri ou d'élimination.

L'équipement envisagé sera implanté à côté et sur l'actuelle déchèterie du Boutariq.

La commune de Veynes sollicitée pour mettre à disposition le terrain attendant a émis un avis favorable par délibération du 19 décembre 2013. Il convient donc d'adopter la convention correspondante.

Maurice Chautant en indique les termes principaux : mise à disposition à titre gracieux, travaux réalisés, durée etc.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention sus citée, autorise le Président à la signer.

votants : 17	pour : 17	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De27\_2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014

Publication : 13/03/2014

Pour le Président  
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Manteyer,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

